

Mémento des mesures de sécurité à appliquer d'une part pour l'exécution des tirs d'instruction effectués au sol avec des armes portatives..., d'autre part pour le lancement des grenades

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Mémento des mesures de sécurité à appliquer d'une part pour l'exécution des tirs d'instruction effectués au sol avec des armes portatives..., d'autre part pour le lancement des grenades : Approuvé le 21 Janvier 1952, sous le n° 562 EMA/3/EG : [TTA 207]

Adresse bibliographique : [Paris] : [A.I.A.], 1952

Description matérielle : 1 vol. (123 p.) ; 21 cm

Sujet(s) : TTA 207

Tir, Instruction, Mesures de sécurité

Sécurité, Tir, Instruction